

Communication promotionnelle à destination des non-professionnels

CPRam L'avenir est
notre présent

Veillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.
Ce fonds n'offre pas de garantie de performance ou de capital et présente un risque de perte en capital.

CPR Invest – European Strategic Autonomy

Investir pour l'avenir de l'Europe



**Pour accompagner
l'Europe dans le
renforcement de son
autonomie**

**Une sélection des
secteurs clés et des
activités les plus
stratégiques**

**Une solution
principalement
investie dans des
entreprises ayant leur
siège social en
Europe¹**

L'Europe existe dans un monde interdépendant

Les événements récents, tels que la crise sanitaire et la crise énergétique ont mis en lumière les faiblesses stratégiques de l'Europe et ses fortes dépendances externes dans de nombreux domaines critiques. Les européens ont, par exemple, réalisé que 80% des principes actifs des médicaments vendus en Europe étaient produits hors de l'Union Européenne². En raison de sa forte dépendance externe en termes d'énergie, l'Europe a également été durement frappée par la récente crise énergétique³.

Or, dans un contexte de tensions géopolitiques exacerbées, la recherche d'une plus grande sécurité économique vise à être une priorité pour de nombreux gouvernements à travers le monde, et l'Europe ne fait pas exception.

Le réveil de l'Europe soutenu par des plans de financement

L'Europe a placé en tête de son agenda politique le renforcement de son autonomie stratégique avec un grand nombre de plans de soutien financier.

1. Un minimum de 75 % des actifs est investi dans des entreprises ayant leur siège social dans un État membre de l'Union Européenne – ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (EEE), 2. Dossier de presse, France Relance 2030 : [Relocalisations de médicaments essentiels](#), janvier 2025, 3. Banque de France, [Faire face à la crise énergétique](#), août 2024, 4. [EU Green Deal](#) (Pacte Vert pour l'Europe), 5. [Repower EU](#), 6. [Cyber Resilience Act](#), 7. [European Chips Act](#), 8. Veuillez vous référer au [prospectus](#) et [DIC](#) pour plus d'informations sur la stratégie, l'objectif, les frais et les risques du fonds

EU Green Deal⁴, REPowerEU Plan⁵, Cyber Resilience Act⁶, EU Chips Act⁷... tels sont quelques-uns des plans de dépenses mis en place au niveau européen pour financer la construction d'une Europe plus autonome tout en générant en parallèle de nouvelles opportunités de marché.

Pour atteindre cet objectif, les capitaux privés peuvent également être mobilisés et canalisés vers les secteurs stratégiques de l'Europe dans le but de contribuer au financement de sa transformation.

CPRAM, relève le défi de l'autonomie européenne

CPR Invest – European Strategic Autonomy⁸ fait écho à ce thème et vise à contribuer à construire une Europe plus résiliente tout en cherchant à bénéficier des opportunités de marchés liées à la thématique.

Avec un univers d'investissement articulé sur 5 piliers, l'approche du fonds vise à couvrir les secteurs stratégiques jouant un rôle crucial dans la construction d'une Europe plus autonome : l'industrie, la finance, l'alimentation, la santé et la défense.

Des dépendances dans des secteurs stratégiques

Santé



80%

Des principes actifs utilisés dans les médicaments sont produits hors UE⁹

Micro-processeurs



9%

Part de marché européenne pour la production de micro-processeurs¹⁰

Cybersécurité



28%

Des PME européennes ont connu une cyberattaque en 2021¹¹

Alimentation



+ 82%

Hausse du volume de céréales importées en 2022/23 par rapport à l'année précédente¹²

Sources: 9. Dossier de presse, France Relance 2030 : [Relocalisations de médicaments essentiels](#), janvier 2025, 10. Toute l'Europe, [Industrie : accord des 27 pour doper la production des semi-conducteurs](#), avril 2023; 11. Toute l'Europe, [Cybersécurité que fait l'UE?](#) Janvier 2023, 12. Toute l'Europe, [les importations et exportations de céréales dans l'UE](#), janvier 2024

Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

CPRAM

CPR Asset Management | Société Anonyme au Capital de 53 445 705 euros — 399 392 141
RCS Paris - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n°GP01-056 | 91-93, boulevard
Pasteur - CS 61 595 - 75730 Paris Cedex 15 - Tél. : 01.53.15.70.00

CPR Invest – European Strategic Autonomy est un fonds qui vise à surperformer les marchés actions de la zone euro sur le long terme (au moins cinq ans) en investissant dans des entreprises impliquées dans des secteurs stratégiques contribuant à l'autonomie et à la résilience de l'Europe.

Ces entreprises ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne – ou dans un autre Etat faisant partie de l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE)¹³.

Le Fonds CPR Invest – European Strategic Autonomy a identifié cinq domaines dans lesquels l'Europe doit retrouver sa souveraineté : l'industrie, l'alimentation, la finance, la santé, et la défense.

Les valeurs composant son univers d'investissement sont sélectionnées pour leur capacité à offrir des biens et services permettant de combler ces dépendances, dans ces 5 domaines

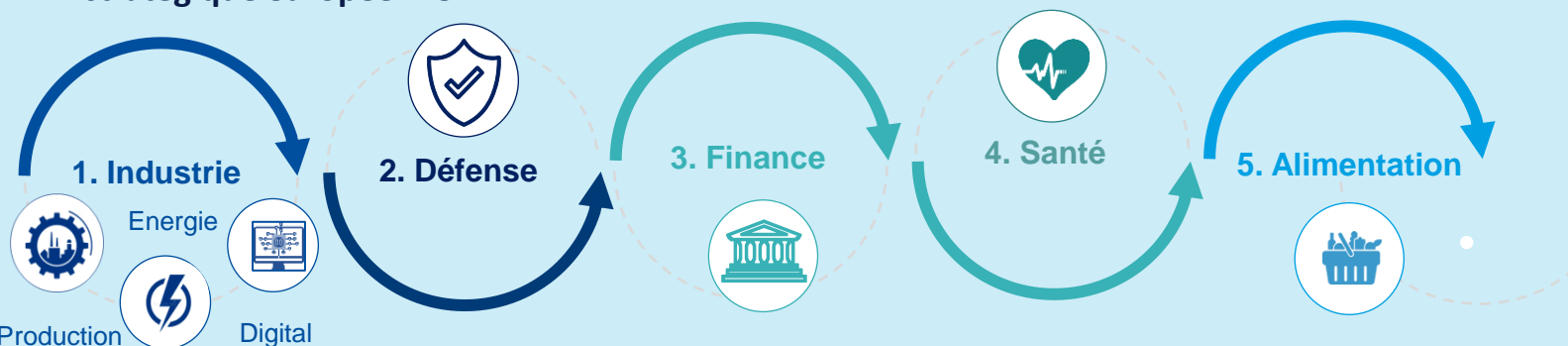
identifiés comme stratégiques :

- L'industrie, pour laquelle sont concernés : La sécurité des chaînes d'approvisionnement, l'indépendance énergétique et le renforcement de la souveraineté numérique,
- L'alimentation : l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire est concerné.
- La santé : pour notamment accéder à des soins de santé et produire des médicaments et des dispositifs médicaux.
- La défense
- La finance

Le processus d'investissement intègre une approche responsable à travers des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le fonds cherche également à obtenir une meilleure note ESG que celle de son univers d'investissement réduit des 20% plus mauvais scores ESG.

Veillez vous référer au [prospectus](#) et [DIC](#) pour plus d'informations sur la stratégie, l'objectif, les frais et les risques du fonds. Le détail de la politique d'investissement socialement responsable de CPRAM est disponible sur [CPRAM.com](#) pour plus d'informations spécifiques au fonds notamment sur sa stratégie responsable ainsi que sa politique d'investissement, veuillez vous référer au Prospectus et au Document précontractuel du Fonds (PCD) disponibles sur le site CPRAM.com. 13- Un minimum de 75 % des actifs est investi dans des entreprises ayant leur siège social dans un État membre de l'Union Européenne – ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (EEE).

Un univers d'investissement qui vise à sélectionner les activités clés pour une autonomie stratégique européenne



Par construction, le compartiment peut mettre l'accent sur certains thèmes d'investissement, voire exclure certains secteurs qui ne sont pas liés à son thème. Il est dès lors susceptible d'afficher des performances s'écartant significativement de celles d'un indice boursier mondial, y compris pendant des périodes relativement longues.

RISQUES PRINCIPAUX

- Risque de perte en capital
- Risque de contrepartie
- Risque de liquidité
- Risque de performance par rapport à un indice du marché des actions
- Risque lié à l'investissement responsable
- Risque lié aux actions et risque de marché

Se référer au [DIC](#) et au [prospectus](#) pour la liste complète des risques

AVANTAGES

- Une stratégie pour accompagner l'Europe dans le renforcement de son autonomie, un thème central pour l'Union Européenne.
- L'autonomie européenne est soutenue par de nombreux plans de financements publics européens
- Un univers d'investissement sélectif pour identifier et investir dans les secteurs et les entreprises les plus stratégiques sur ce thème

Veillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

CPR INVEST - EUROPEAN STRATEGIC AUTONOMY

CARACTERISTIQUES GENERALES (1)

Forme juridique	Compartiment de Sicav de droit luxembourgeois		
Société de gestion	CPR Asset Management		
Durée de placement recommandée	5 ans		
Classification SFDR (2)	Article 8		
Type de gestion	l'OPC est géré activement		
Indicateur de référence	Indicateur utilisé a posteriori à titre de comparaison et, le cas échéant, pour calculer la commission de surperformance : MSCI Emu Net Return Index		
Eligibilité PEA	Oui		

CARACTERISTIQUES COMMERCIALES DE CPR INVEST - EUROPEAN STRATEGIC AUTONOMY - A EUR - Acc (1)

Code ISIN	LU2570611322		
Devises de la part	EUR	Affectation du résultat	Capitalisation
Fréquence de valorisation	Quotidienne	Heure limite de réception des ordres	14h00
Minimum de souscription initiale / suivante	1 fraction de part/action / 1 fraction de part/action		

1. Ces informations doivent être complétées par le DIC ou le prospectus disponible sur le site internet www.cpram.com ou sur simple demande auprès de CPRAM. → [DIC](#) → [Prospectus](#)

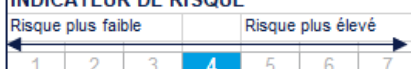
2. Les informations relatives aux aspects liés à la durabilité peuvent être trouvées à <https://www.cpram.fr/particuliers/Local-content/Informations-reglementaires/Informations-reglementaires>. La stratégie d'un fonds Article 8 promeut les caractéristiques ESG en même temps que d'autres objectifs financiers dans sa gestion mais n'intègre pas un objectif d'investissement responsable.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Pour une information complète sur les frais liés à un investissement dans ce fonds, veuillez-vous référer à la documentation légale de l'OPC

QUELS SONT LES RISQUES ET LE POTENTIEL DE RETOUR A L'INVESTISSEUR ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit sur une période : 5 ans

RISQUES : L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. **Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus CPR Invest.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce document contient des informations sur CPR Invest – European Strategic Autonomy - Les informations contenues dans ce document sont en date du 13/06/2025, sauf indication contraire.

La société de gestion du fonds est CPR Asset Management (CPRAM) dont le siège social est situé au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Il s'agit d'une communication promotionnelle. Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Ce document est fourni à titre d'information uniquement, ne constitue pas une recommandation, une analyse financière ou un conseil, ni une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente de l'OPC dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou invitation serait illégale. Ces informations ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis ou dans l'un de leurs territoires ou possessions soumis à leur juridiction, à ou pour le bénéfice de toute personne américaine (telle que définie dans le prospectus de l'OPC). Les OPC n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts des fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933. En conséquence, ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où il est autorisé et aux personnes qui peuvent le recevoir sans enfreindre les exigences légales ou réglementaires applicables, ou qui nécessiteraient l'enregistrement de CPRAM ou de ses filiales dans ces pays.

L'investissement comporte des risques. L'OPC cité n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans l'OPC peuvent varier à la hausse ou à la baisse et peuvent entraîner la perte du montant initialement investi. Les performances passées ne constituent pas une garantie ou une indication des résultats futurs. Tous les investisseurs doivent demander l'avis d'un professionnel avant de prendre une décision d'investissement, afin de déterminer les risques

associés à l'investissement et son adéquation. Il incombe aux investisseurs de lire les documents juridiques en vigueur, en particulier le prospectus actuel de l'OPC. Les souscriptions dans l'OPC ne seront acceptées que sur la base de son dernier prospectus disponible en français ou dans la langue locale d'enregistrement dans l'UE, et/ou du DIC (disponible dans la langue locale dans les pays d'enregistrement de l'UE) qui, avec les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la société de gestion de l'OPC, ou à l'adresse www.cpram.com.

Veuillez noter que la société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif dans un État membre de l'UE pour lequel elle a effectué une notification. Un résumé des informations relatives aux droits des investisseurs et aux mécanismes de recours collectif est disponible en français sur la page réglementaire à l'adresse <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/footer/informations-reglementaires>.

Des clarifications sur la réglementation de la distribution des fonds transfrontaliers (Cross-Border Fund Distribution Regulation) sont téléchargeables en anglais à l'adresse <https://about.amundi.com/files/nuxeo/dl/d88c0cfa-ccfd-4193-a77b-8a805114df0e>.

Ces informations sont basées sur des sources que CPRAM considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. CPRAM décline toute responsabilité, directe ou indirecte, pouvant résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. CPRAM ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute décision ou investissement effectué sur la base des informations contenues dans ce document.

Les informations contenues ne doivent pas être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'accord écrit préalable de CPRAM.

Date de publication : 23/01/2025 - Doc ID : 4189461

Photographies ©Shutterstock/iStock